

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois et le seize du mois de mai, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Cuinzier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LAPALLUS, Maire.

**PRESENTS** : LAPALLUS Marc (Maire), PEGUET-CHASSY Isabelle (1<sup>ère</sup> adjointe), DANIERE Sébastien (2<sup>e</sup> adjoint), FONGY Carole (3<sup>e</sup> adjointe), BRETON Jean-Jacques (4<sup>e</sup> adjoint) BELOT Stéphanie, CHAUX Mickaël, MONCORGE Marc, DUPERRAY Mathieu, FAVRE Pierre, BUTTY Sylvain.

**ABSENTES EXCUSEES** : Mmes GONDEAU Stéphanie et BUFFIN Valérie

=====  
Ordre du jour :

- **Approbation du schéma directeur d'assainissement.**
- **Délibération demande de subvention à la Région pour la réhabilitation de la mairie.**
- **Régularisation participation communale Ecole St Paul 2019-2022 (part chauffage).**
- **Délibération pour mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes pour tous candidats aux élections sénatoriales.**
- **Approbation devis installation de volets roulants salle de l'Aquarium.**
- **Approbation devis étude charpente salle des sports.**
- **Devis BLACHERE (décorations estivales).**
- **Mise en place d'un protocole de procédure « rappel à l'ordre ».**
- **Questions diverses.**

\*\*\*\*\*

Avant d'aborder l'ordre du jour, monsieur le Maire demande à l'Assemblée s'il y a des remarques sur le compte rendu de la réunion du 29 Mars dernier, qui est approuvé sans observation et sera publié sur le site internet de la commune.

Désigne Monsieur BRETON Jean-Jacques comme secrétaire de séance, présente les excuses de Mmes GONDEAU Stéphanie et BUFFIN Valérie.

## ➤ **APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le maire rappelle que la révision du schéma directeur consistant à connaître l'état du réseau d'assainissement, démarrée en 2019 est arrivée à son terme et fait apparaître différents travaux à prévoir d'ici 2033 dont l'objectif sera :

- L'amélioration de la connaissance du réseau
- L'élimination des eaux claires parasites et réduction des apports d'eaux pluviales
- La réduction des rejets directs
- L'amélioration du traitement du réseau (station épuration).

Arrivée de Mme BELOT Stéphanie à 19 h 50.

Les travaux qui seront réalisés en 2023 sont les suivants :

- Renouvellement du réseau « Route de Jarnosse » permettant la réduction des eaux claires parasites
- Reprise ponctuelle d'un regard situé dans un terrain au-dessus du carrefour « Route du Jarnossin/Route du Village Crot »
- Déconnexion d'un drain et aménagement d'un déversoir d'orage Route du Jarnossin
- Renouvellement de 40 ml de canalisations et remplacement de regards et de 2 raccordements « Chevignon- Route de Jarnosse » permettant l'élimination du rejet direct par infiltration et amélioration de la collecte des eaux usées

Aménagement de déversoirs d'orage au « Crot », « Chemin du Malviré » et Place de Verdun pour l'amélioration des rejets directs.

- Mise en demeure de certains propriétaires pour la mise en séparatif du réseau en domaine privé
- Mise en place d'un équipement de mesure en continu du débit en entrée de station et équipement autonome de mesure de surverse en continu sur équipements de mesures en entrée de station et de débit et équipement de mesure de surverse.

Le montant de ces travaux a été estimé avant appel d'offres à 97 000 € HT, et seront financés par un emprunt et des subventions.

Le conseil municipal **APPROUVE** le schéma directeur d'assainissement.

#### ➤ **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE**

Monsieur le maire informe que la Région avait demandé aux communes de recenser les projets qui pourraient faire l'objet d'une demande de financement. Nous nous étions positionnés pour les travaux de réhabilitation de la mairie. Lors de sa commission permanente de mars dernier, la Région a retenu notre dossier et nous octroiera une subvention d'un montant de 99 000 €. Pour officialiser cet accord, un dossier doit être déposé auprès de la Région.

Monsieur le maire informe qu'après réception de toutes les demandes de subventions (Région, Etat et Département), un point sera fait pour décider de la suite du projet.

Le conseil municipal **DONNE SON ACCORD** pour le dépôt du dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

#### ➤ **REGULARISATION PARTICIPATION COMMUNALE FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE ST PAUL (2019-2022)**

Monsieur le maire explique que chaque année nous versons à l'école St Paul une participation aux frais de fonctionnement calculée par année scolaire en fonction du coût d'un élève scolarisé à l'école publique.

Un contrôle a été opéré par l'Unioyec s'interrogeant sur les frais de chauffage que nous imputons à l'école St Paul, les trouvant élevés. Au vu de cette remarque, nous avons effectué un calcul avec l'aide des services du SIEL qui nous a fourni un tableau de conversion pour pouvoir calculer la consommation réelle de gaz entre les livraisons et les chiffres du compteur et les relevés mensuels que nous effectuons depuis 2019. Il s'avère qu'effectivement nous surfacturons les consommations de gaz à l'école St Paul.

Monsieur le maire précise que la citerne de gaz dessert 3 bâtiments : La salle des sports, la salle des fêtes et l'école. Un seul compteur existe pour l'école St Paul. Jusqu'à aujourd'hui nous faisons une quote-part de consommation estimée à 40 % à l'école St Paul. Or, après calcul il s'avère que l'école St Paul ne consomme que 20 % environ de gaz.

Il s'avère donc que depuis 2019 et jusqu'à ce jour 4 172.87 € ont été trop facturés à l'école, une régularisation est donc nécessaire et un remboursement effectué à l'OGEC.

Le conseil municipal **ACCEPTE** à 10 voix pour et 1 abstention de régulariser la situation et de reverser la somme de 4 182.87 € correspondant au montant sur facturé en termes de consommation de gaz de 2019 à 2022.

Il est précisé qu'il est à prévoir l'installation d'un sous compteur supplémentaire à la salle des sports afin de nous permettre de connaître plus précisément les consommations de gaz de chacun des bâtiments.

### ➤ **MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DE LA SALLE DES FETES AUX CANDIDATS AUX ELECTIONS SENATORIALES**

Monsieur le maire informe que dans le cadre des élections sénatoriales qui auront lieu le 24 septembre prochain, des candidats aux élections ont sollicité le prêt de la salle des fêtes pour leur campagne électorale.

En termes d'égalité entre tous les candidats, il est nécessaire de fixer les conditions de prêt de la salle. Monsieur le maire propose de prêter la salle des fêtes à titre gracieux à tous candidats quelle que soit leur appartenance politique.

Monsieur le maire informe qu'une réunion électorale se tiendra à la salle des fêtes, le 5 septembre prochain.

Monsieur le maire rappelle que la prochaine réunion du conseil municipal dédiée à la désignation de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants qui voteront aux élections sénatoriales aura lieu le vendredi 9 Juin, cette date est imposée par l'Etat.

Le conseil municipal **ACCEPTE** de mettre à disposition à titre gracieux la salle des fêtes à tous candidats aux élections sénatoriales.

### ➤ **APPROBATION DEVIS VOLETS ROULANTS SALLE DE L'AQUARIUM**

Monsieur le maire rappelle que nous avons déposé fin 2023 un dossier de demande de subvention auprès de Département au titre de l'enveloppe de solidarité pour la réfection de la toiture du local technique, le remplacement de la porte du bar, la mise en peinture de 2 salles de classe à l'école publique, l'installation de volets roulants salle de l'aquarium et le remplacement de l'éclairage du bar.

Le Département vient de nous informer qu'une subvention d'un montant de 7 000 € nous serait octroyée, mais que les travaux de remplacement de l'éclairage du bar ne seront pas pris en compte car considérés comme des travaux de fonctionnement.

Pour nous permettre de réaliser les travaux d'installation des volets roulants à la salle de l'Aquarium, nous devons retenir l'entreprise qui réalisera les travaux. Deux devis ont été sollicités auprès des établissements NATUR'BOIS et AAM, dont les montants sont les suivants : NATUR'BOIS : 2 340,60 € HT, AAM : 2 121.24 € HT.

Le conseil municipal **RETIENT** l'entreprise la plus avantageuse économiquement, soit l'entreprise AAM pour un montant de travaux de 2 121.24 € HT soit 2 545.09 € TTC.

### ➤ **DEVIS ETUDE CHARPENTE SALLE DES SPORTS**

Monsieur le maire informe qu'avant de réaliser les futurs travaux de remplacement de la toiture de la salle des sports une étude de charge de cette dernière est nécessaire.

L'entreprise MOGE CONCEPTION a été contactée et propose leur prestation pour un montant de 1 500 € TTC.

Le conseil municipal **ACCEPTE** le devis de l'entreprise MOGE CONCEPTION pour un montant de 1 500 € TTC.

## ➤ DECORATION ESTIVALE

Monsieur le maire informe qu'il a visité l'entreprise BLACHERE qui produit principalement des décors lumineux, cette entreprise vient de créer de nouvelles structures : décor estival – floral, de 2m70 de haut par 2 m de large, fabriquées en bouteilles plastique recyclées.

Le conseil municipal **ACCEPTE** d'acquérir ce type de décoration estivale auprès de l'entreprise BLACHERE.

## ➤ MISE EN PLACE D'UNE PROCEDURE DITE « RAPPEL A L'ORDRE »

Monsieur le maire informe qu'il a participé avec les maires du canton à une réunion avec le Procureur de la république de ROANNE informant les communes qu'elles avaient la possibilité de mettre en place une procédure dite « rappel à l'ordre ». Cette procédure donne la possibilité aux maires dans le cadre de leur pouvoir de police de procéder à un rappel à l'ordre à l'encontre de personnes auteurs de faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre dans la commune (incivilités, conflits de voisinage, nuisances sonores, déjections canines, feux etc..) sont exclus de ce dispositif les faits susceptibles d'être qualifiés de crimes ou délits, si une plainte a été déposée en gendarmerie ou si une enquête judiciaire est en cours.

En cas de constatation d'une incivilité la personne auteur des faits est convoquée en mairie pour une entrevue et un rappel à l'ordre, le procureur de la république est informé de cette entrevue ; si l'auteur des faits ne se présente pas en mairie, le procureur est saisi et se chargera lui-même de la suite du dossier.

Monsieur le maire explique que pour mettre en place cette procédure une convention doit être signée avec le Procureur de la République.

Le conseil municipal **EST FAVORABLE** à la mise en place de cette procédure et **AUTORISE** le maire à signer le protocole avec le procureur de la république de ROANNE.

## QUESTIONS DIVERSES :

### - Règlementation déjections canines :

Monsieur le maire informe que nous sommes de plus en plus confrontés à des incivilités en termes de déjections canines sur les espaces publics de la commune, et ce, malgré la présence d'un distributeur de sacs prévu à cet effet. Il est donc nécessaire de réprimander ces faits.

Monsieur le maire propose de prendre un arrêté interdisant les déjections canines et pouvant être passible d'une amende de 35 € si elles ne sont pas ramassées.

Le conseil municipal **APPROUVE** cette démarche.

### - Fête des classes « 0-1-2 et 3 » - demande subvention :

Les membres de l'interclasses vont organiser la fête des classes dans les prochains mois.

Un courrier de demande de subvention a été adressé en mairie. Avant de se prononcer, le conseil municipal souhaite connaître plus précisément le déroulement de cette fête, ainsi, une rencontre avec la responsable va être organisée, à l'issue de cette dernière, une décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

- **Job d'été :**

Monsieur le maire informe qu'il a reçu une lettre de candidature d'un jeune de la commune postulant pour un stage puis poursuivi par un job d'été courant juillet et août pour l'arrosage et l'entretien des espaces publics de la commune. Il est précisé que ce jeune effectue ses études dans le domaine de l'entretien des espaces verts.

Le conseil municipal **ACCEPTÉ** la candidature, dans un premier temps dans le cadre d'un stage en juillet puis par la poursuite en job d'été en août en remplacement de l'employé communal lors de ses congés d'été.

Le conseil municipal propose que les méthodes d'arrosage actuelles soient revues, car contraignantes, la mise en place d'une pompe immergée dans le puits communal situé au bourg sera étudiée. Le fleurissement sera également réduit pour limiter et économiser l'eau, les fleurs qui seront installées seront choisies avec des variétés peu exigeantes en besoin d'eau.

- **Loyers auberge**

Il est évoqué le problème des loyers impayés de l'auberge qui n'est pas résolu, des échanges ont lieu régulièrement avec les gérants afin de trouver une solution pour épurer l'arriéré.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 15.

**Le Maire**  
**Marc LAPALLUS**



**Le secrétaire de séance**  
**Jean-Jacques BRETON**

